



ARRETE N° D 21 - 141 du 9 juillet 2021
Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel pour
siéger à la commission départementale de réforme

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE-FRANCE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU les procès-verbaux portant résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) et la proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° 2019-2 du 12 février 2019 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel pour siéger à la commission départementale de réforme ;
- SUR la proposition du Directeur général des services.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés en qualité de représentants de l'administration pour siéger à la commission départementale de réforme :

Titulaires :

- Madame Florence DANIEL
- Madame Frédérique LAMAUD

Suppléants :

- Madame Mariam FOFANA
- Monsieur Clément FOURREAU
- Madame Djita SISSOKO
- Madame Anne-Clemence SORBARA

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel pour siéger à la commission départementale de réforme **pour la catégorie A** :

Titulaires :

- Monsieur Frédéric FLASCHNER
 - Madame Zahia ZAIDAT
- Syndicat CFDT INTERCO-SPP
Syndicat CGT – SPERCRIF

Suppléants :

- Monsieur Stéphane ASSELINE Syndicat CFDT INTERCO-SPP
- Madame Amel KOUIDER-MONJOT Syndicat CFDT INTERCO-SPP
- Madame Florence ALPERT Syndicat CGT - SPERCRIF
- Madame Cécile VENDROT AL-SULIEHAT Syndicat CGT – SPERCRIF

Article 3 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel pour siéger à la commission départementale de réforme **pour la catégorie B** :

Titulaires :

- Madame Karina KHAROUNI Syndicat CFDT INTERCO-SPP
- Monsieur Bruno TELLIER Syndicat CGT - SPERCRIF

Suppléants :

- Madame Nathalie LARRIVOIRE Syndicat CFDT INTERCO-SPP
- Monsieur Eric BOUVART Syndicat CFDT INTERCO-SPP
- Madame Sonia CALZOLATO Syndicat CGT - SPERCRIF
- Monsieur Olivier FERNANDES PEDRO Syndicat CGT – SPERCRIF

Article 4 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel pour siéger à la commission départementale de réforme **pour la catégorie C** :

Titulaires :

- Monsieur Réjean BOIVIN Syndicat FO
- Madame Fabienne PAIRE Syndicat CGT – SPERCRIF

Suppléants :

- Monsieur Modibo DIARRA Syndicat FO
- Madame Isabelle PARRA Syndicat FO
- Monsieur Jacqui GUEHENNEUX Syndicat CGT - SPERCRIF
- Madame Christine LONCLE Syndicat CGT – SPERCRIF

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Valérie PECRESSE